

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2022

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, lundi 4 juillet 2022 à 19 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Étaient présents : A-M Brigant, P. Coguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé, G. Le Baron, M. Le Guillou, X. Le Moal, P. Le Quernec, B. Le Sech, A. Thouément

Étaient absents : B. Le Faou (pouvoir à A-M Brigant), A. Le Plat (pouvoir à L. Corson), E. Léauté (pouvoir à A. Thouément).

Une secrétaire de séance est nommée en la personne de : F. Hervé.

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du 20 juin 2022.**
2. **Point sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.**
3. **Réalisation d'une plate-forme pour l'aire multisports - attribution du marché.**
4. **Fourniture et livraison de repas en liaison chaude - attribution du marché.**
5. **Revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires 2022-2023.**
6. **Mise en concurrence du contrat - groupe assurance statutaire.**
7. **LAC - mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.**
8. **LAC - partenariat repas-travaux avec Les chantiers Leff Armor.**
9. **Actualités communautaires.**
10. **Questions diverses.**

En ouvrant la séance, Madame le Maire propose de retirer la question n° 7 (*LAC - mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme*) de l'ordre du jour.

En effet, suite au conseil communautaire du 21 juin dernier, Le Président demande de ne pas valider cette convention dans la mesure où elle doit être retravaillée par les services.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité (14 voix pour)

1. **Approbation du procès-verbal du 20 juin 2022.**

=> document transmis par Mail

Madame le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du 20 juin 2022.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité (14 voix pour)

2. **Point sur les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.**

Le Conseil Municipal a délégué directement à Madame le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités.

Conformément à l'article L2122-23, elle rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

I : Investissement**F : Fonctionnement**

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT TTC	DATE
I : Achat de stores pour la classe des CP	Bretagne DUNET Stores	844,84 €	28.06.2022

Droit de Prémption Urbain :

Vente	Date demande	Lieu	Décision
/	/	/	/

3. Réalisation d'une plate-forme pour l'aire multisports - attribution du marché.

Madame le Maire indique qu'elle ne prendra pas part au vote sur cette question.

Monsieur Frédéric HERVÉ, adjoint aux bâtiments, rappelle que la commune a lancé une consultation concernant la passation d'un marché public pour la réalisation d'une plateforme destinée à recevoir une aire multisports (jeux de boules et city-stade).

Une formule dite « base technique » est demandée ainsi qu'une « variante gabions ».

- La « base technique » comprend : les études et plans d'exécution, la signalisation et l'installation de chantier, le décapage de la terre végétale, le terrassement, la fourniture et pose de géotextile, le reprofilage des plateformes, la mise en œuvre de béton bitumineux sous le city-stade et la pose de bordures ainsi que le sablage sous le boulodrome.
- La « variante gabions » reprend la « base technique » et prévoit : la confection d'un « soutènement gradins » en gabions entre la partie « plateforme jeux de boules » et la partie « plateforme terrain multisports ».

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le lundi 27 juin 2022 à 13h45 en Mairie.

Trois (3) des quatre (4) entreprises consultées ont déposé une offre, dans le délai imparti.

- EUROVIA BRETAGNE - La Côte Boto – BP 39 - 22440 PLOUFRAGAN.
- COLAS FRANCE - Établissement de Guingamp – RN 12 – CS 50632 – 1 rue du Pavillon Bleu – 22970 PLOUMAGOAR.
- SPTP SAS - La Saudraie - 9 rue de Merlet - BP 10 - 22440 PLOUFRAGAN.

L'entreprise MEUROU TP - 1 Roz Porjou - 22200 LE MERZER, n'a pas déposé d'offre.

Notation des offres « base technique » :

N° enregistrement	Entreprises	Critère Valeur Technique (30 %)		Critère Prix (70 %)			Total Note	Classement
		Mémoire Technique (organisation, délais, moyens,...) (20 pts)	Note pondérée (30%)	Montant TTC	Note prix par rapport moins disante	Note pondérée (70%)		
1	EUROVIA BRETAGNE	20,00	6,00	90 304,08 €	17,59	12,31	18,31	3
2	COLAS FRANCE	20,00	6,00	87 354,96 €	18,18	12,73	18,73	2
3	SPTP SAS	20,00	6,00	79 422,00 €	20,00	14,00	20,00	1

Notation des offres « base + variante gabions » :

N° enregistrement	Entreprises	Critère Valeur Technique (30 %)		Critère Prix (70 %)			Total Note	Classement
		Mémoire Technique (organisation, délais, moyens,...) (20 pts)	Note pondérée (30%)	Montant TTC	Note prix par rapport moins disante	Note pondérée (70%)		
1	EUROVIA BRETAGNE	20,00	6,00	114 748,08 €	18,24	12,76	18,76	2
2	COLAS FRANCE	20,00	6,00	117 594,96 €	17,79	12,46	18,46	3
3	SPTP SAS	20,00	6,00	104 622,00 €	20,00	14,00	20,00	1

Au vu de l'analyse des offres présentée par l'ADAC 22 et des notes attribuées aux candidats, l'offre de la "BASE TECHNIQUE" ou de la "VARIANTE GABIONS" de la Société SPTP SAS basée à PLOUFRAGAN se distingue en première position pour l'ensemble du marché.

Pour rappel, une subvention de 26.637 € a été obtenue au titre de la DETR 2022 pour ce projet. Une subvention de 66.077 € a également été sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport. Aussi, ce projet fera l'objet d'une récupération de TVA.

Il est précisé qu'un plan sera demandé à l'entreprise en charge des travaux. Ce dernier sera validé par la commission « infrastructures de plein air ». La commission étudiera notamment la disposition des gabions. Il sera possible de réaliser des économies en remplaçant certains linéaires de gabions par des trouées vertes.

Gwénaél Le Baron indique que la commission avait évoqué la possibilité de mettre des gabions le long de la voirie avant le boulodrome. Cette possibilité pourra faire l'objet d'une discussion avec l'entreprise puis en commission.

Frédéric Hervé indique que les quantités indiquées dans le marché sont généreuses. Des économies sont peut-être possibles sur certains postes (cailloux, gabions ...).

Il est proposé de :

- **RETENIR** l'offre « base + variante gabions » de la Société SPTP SAS, La Saudraie, 9 rue de Merlet, BP 10, 22440 PLOUFRAGAN pour un montant total de 87.185,00 € HT, soit 104.622,00€ TTC.
- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.
- **DIRE** que la dépense est inscrite au budget 2022.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité (12 voix pour)
--

4. Fourniture et livraison de repas en liaison chaude - attribution du marché.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des affaires scolaires et des finances rappelle à l'assemblée que le contrat de prestation pour la restauration de l'école de Le Merzer arrive à échéance à la fin de cette année scolaire.

Un marché public a été lancé afin de sélectionner un prestataire pour l'année scolaire 2022-2023 pour fournir à la commune environ 80 repas par jour pendant les périodes scolaires. Ce contrat est renouvelable deux fois.

La commission d'examen des offres s'est réunie le 20 juin 2022 pour l'ouverture des plis et l'examen des offres.

Seule l'entreprise ANSAMBLE basée à Vannes a fait parvenir une proposition.

L'offre de l'entreprise ANSAMBLE comporte un repas à 4 composantes :

- 1 hors d'œuvre,
- 1 plat protidique et 1 accompagnement de féculent et/ou légumes,
- 1 fromage (1 fois / semaine),
- 1 dessert.

Les condiments et les serviettes en papier sont compris dans la prestation.

Le pain et la boisson sont à la charge de la commune.

A noter que les repas seront produits à Lanrodec sur le site de Coat An Doc'h.

La proposition économique est la suivante :

	Tarif HT	Tarif TTC
Enfants	3,00 €	3,165 €
Adultes	3,55 €	3,745 €

Philippe COCGUEN indique que les tarifs proposés représenteront un surcoût annuel d'environ 4000 € par rapport au contrat actuel (une hausse des tarifs de l'ordre de 0.40 € par repas était annoncée par le prestataire actuel).

Il précise que l'offre transmise respecte le cahier des charges (heure de livraison, animations, repas à thème, repas végétariens, Loi EGalim, conditionnement, ...).

Il est proposé de :

- **RETENIR** la proposition de la société « ANSAMBLE » pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.
- **DONNER POUVOIR** au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité (14 voix pour)

5. Revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires 2022-2023.

Monsieur Philippe COCGUEN, adjoint en charge des affaires scolaires, propose une revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023. En effet, le contexte inflationniste actuel (environ + 6%) entraîne l'élévation du point d'indice des fonctionnaires (+ 3,5 %) et la hausse des tarifs de la restauration scolaire - augmentation du coût des matières premières, énergies ... - (+ 14,2 %) qui contraignent à répercuter une partie des hausses subies.

Il est proposé de :

- **RETENIR** les tarifs suivants :

Repas	Année scolaire 2022/2023
Enfants	3.50 €
Personnel / Enseignants	6.00 €

Pour rappel, les tarifs de la garderie s'établissent par ½ heure et sont déterminés sur la base du quotient de la Caisse d'Allocation Familiale. De 16H30 à 16H59, le goûter est inclus.

Monsieur COCGUEN rappelle que pour faire respecter l'horaire de fermeture de la garderie, les départs hors délai sont facturés 10 € le premier ¼ d'heure puis 20 € le second ¼ d'heure.

Garderie	Année scolaire 2022/2023			
	Demi-heure <i>Toute ½ heure commencée est due.</i>		Retard - Hors délai	
	7H30-7H59 8H00-8H29 8H30-8H59 17H00-17H29 17H30-17H59 18H00-18H29	16H30-16H59 (Goûter inclus 0,30 €)	18H30-18H44	18H45-18H59
QF ≤ 512 €	0.87 €	1.17 €	10 €	20 €
512 € < QF ≤ 800 €	0.90 €	1.20 €	10 €	20 €
QF > 800 €	0.95 €	1.25 €	10 €	20 €

En outre, il est proposé aussi de revaloriser les frais de fonctionnement. En effet, pour les enfants domiciliés hors commune, la collectivité de domicile participe aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil.

Pour les écoles extérieures qui dispensent un enseignement de langues régionales, la commune de Le Merzer participe aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont accueillis les enfants résidant sur son territoire.

Frais de Fonctionnement	Année scolaire 2022/2023
Maternelle	1.000 €
Primaire	500 €

Vote du Conseil : accord à l'unanimité (14 voix pour)

6. Mise en concurrence du contrat - groupe assurance statutaire

=> convention transmise par Mail

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de Le Merzer, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor permettra à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

Il est proposé de :

- **SE JOINDRE** à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publiques, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

- **PRENDRE ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité (14 voix pour)

7. LAC - Mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En début de séance, le Conseil Municipal a validé le retrait de cette question de l'ordre du jour.

8. LAC - partenariat repas-travaux avec Les chantiers Leff Armor.

Madame le Maire indique que les communes peuvent solliciter les Chantiers Leff Armor pour des travaux d'entretien d'espaces verts ou de restauration de petit patrimoine bâti.

En contrepartie, les repas des agents du chantier sont pris en charge par les communes ainsi que les fournitures et les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

A titre d'exemple, la commune a sollicité les Chantiers Leff Armor afin de débroussailler le circuit emprunté par la déambulation « Les Mardis au Clair de Lune » programmée le 26 juillet prochain à partir de 18H30 à Le Merzer. Une restauration sera proposée sur place par le Comité d'Animation.

Leff Armor communauté propose d'établir une convention afin de définir les modalités de facturation des repas pris par les agents des Chantiers Leff Armor.

Il est proposé de :

- **VALIDER** la convention,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité (14 voix pour)

9. Actualités communautaires.

Les élus ayant participé à une commission ou un Conseil Communautaire sont invités à exposer brièvement les informations essentielles de leur cession de travail.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / CONSEILS COMMUNAUTAIRES		TITULAIRE (t) / SUPPLEANT (s)
Environnement	B. LE SECH (t) / G. LE BARON(s)	
- /		
Développement économique et emploi	F. HERVE (t) / P. COCGUEN (s)	
- Groupe de travail sur les orientations stratégiques du projet de territoire.		
- Validation des pass' commerce.		
- Visite d'entreprise : auberge de l'Aubrac.		
Enfance, jeunesse, animations et petite enfance	A. THOUMENT (t) / B. LE FAOU (s)	

- Compte rendu au prochain conseil.	
Développement culturel	B. LE FAOU (t) / A. LEPLAT (s)
- Compte rendu au prochain conseil.	
Développement sportif	A. LEPLAT (t) / F. HERVE (s)
- Compte rendu au prochain conseil.	
Urbanisme et habitat	L. CORSON (t) / M. LE GUILLOU (s)
- /	
Coopération décentralisée	P. COCGUEN (t) / B. LE FAOU (s)
- /	
Mobilités	G. LE BARON (t) / P. LE QUERNEC (s)
- /	
Patrimoine - Projets communautaires - THD	X. LE MOAL (t) / B. LE SECH (s)
- /	
Insertion par l'activité économique	P. LE QUERNEC (t) / A. THOUEMENT (s)
- /	
CLECT	L. CORSON (t) / P. COCGUEN (s)
- /	
Conseil d'exploitation eau et assainissement	X. LE MOAL (t) / G. LE BARON (s)
- /	
CA Office de tourisme	L. CORSON (t)
- /	
Conseil communautaire	L. CORSON (t) et F. HERVE (t)
CC 21.06.2022	
<i>Distribution sur table de la Gazette de Coat an Doc'h (2/3).</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Modification du règlement intérieur conformément aux préconisations formulées dans le rapport de la Cour Régionale des Comptes. - Adhésion à la centrale d'achat du SDE pour l'entretien des feux tricolores du collège de Châtaudren-Plouagat. - Attribution de subventions dans le cadre du Pass Commerce et Artisanat à 2 entreprises de Plouha. - Vente d'une parcelle (136 m²) au profit de la commune de Saint-Jean Kerdaniel (euro symbolique) dans le cadre de l'élargissement de la RD65 comme inscrit dans le permis d'Aménager de la ZA de Coat. - Cession d'un ensemble immobilier (rue de la gare à Lanvollon) au profit de la SCI sans-Soucis (ex EURL Taxis et Ambulances du Leff) - fin du crédit-bail. - Avenant à la convention de participation collective au fonds COVID résistance Bretagne afin que la région Bretagne puisse reverser à LAC le trop-perçu. - Signature d'une convention d'objectifs avec la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. - Subventions dans le cadre du PIG « précarité énergétique - adaptation » (13 dossiers à 500 €). - Appel à projet Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) : la CAF pourrait permettre le financement de la création de : <ul style="list-style-type: none"> • 24 nouvelles places d'accueil en micro-crèche - accueil collectif - dans les zones de tension (Plouha, Pludual, Tréméven, Trévère, Le Faouët, Saint-Fiacre et Cohiniac). • MAM sur l'ensemble des communes (financement de la CAF limité à une seule MAM par commune). <p>Il est proposé de préconiser une ouverture qui puisse être modulable selon le besoin des familles (7h-19h30), l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'accueil des familles en insertion sociale et professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du règlement de fonctionnement des crèches (clarification des règles d'absence et des règles de facturation). 	

- Enfance jeunesse animations : évolution de la tarification.
- Saison culturelle 2022/2023 : révision de la tarification.
- Attribution des prix du concours « *c'est moi le patron* » (9^{ème} édition de l'Effet Mode au PEM).
- Renouvellement de la convention pour la Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) au collège de Plouha (participation de LAC : 7.833 €).
- Attribution de marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux EU-AEP 2022/2023 (Plouha, Lanvollon, Tressignaux, Plélo, Châtelaudren-Plouagat) : Société Océane ingénierie (52.650 € HT).
- Ressources humaines : plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes et modification du tableau des effectifs.

10. Questions diverses.

- a) DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) accordée par la sous-préfecture pour la restauration du mur d'enceinte de l'église (12.291 € / 50%). Les travaux doivent débiter en juillet.
- b) Agenda :
 - Commission d'Appel d'Offres le mercredi 6 juillet à 14H00 concernant l'ouverture des plis pour l'aménagement de la place polyvalente.
 - Dépôt de gerbe le 14.07 à 11H00.
 - *Les mardis au clair de lune* : le 26.07 à partir de 18H30 à Le Merzer.
 - Prochain Conseil Municipal le 1^{er} août 2022 à 19H00.
- c) Championnat de Bretagne cycliste des élu(e)s le 10 septembre à Inzinzac-Lochrist.
- d) Recensement de janvier à février 2023.
 - Coordonnateur : Jean-Eudes GEORGELIN
 - Coordonnatrice suppléante : Sylvie TASSART
 - Agents recenseurs : Laëtitia HECQUET et ...
- e) Fermeture temporaire de la boulangerie pour raisons de santé.
- f) Madame Dominique LAURENT, Sous-préfète de Guingamp, est remplacée dans ses fonctions par Monsieur Serge DELRIEU (Pontarlier - Haut-Doubs).
- g) Remerciements à Yannick HOURRIEZ pour le don d'un bureau à la Mairie.
- h) Le bulletin municipal sera distribué sous 15 jours.
- i) Madame le Maire tient à rendre hommage à Alain LE BRIS décédé le 23 juin dernier. Il a beaucoup œuvré pour la commune à travers son engagement en tant qu'élu municipal, son investissement au sein du milieu associatif et sa correspondance de presse.

Séance levée à 20H21.
Le secrétaire de séance,
Frédéric HERVÉ.

Le Maire,
Laurence CORSON.